

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1243

présenté par
M. Lorion et M. Quentin

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme pour l'article 13, le recours à l'article 38 de la Constitution n'est pas justifié. Le Parlement doit jouer pleinement son rôle de législateur concernant les mesures législatives relatives aux schémas d'aménagement régional.